

# Poitou-Charentes

## La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	8 M€
Programmation initiale logement	8 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	582 681€
Projets sous instruction	5 M€
Total	5,5 M€
Projets en attente d'instruction	3.6 M€

## Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

## Les choix locaux de programmation

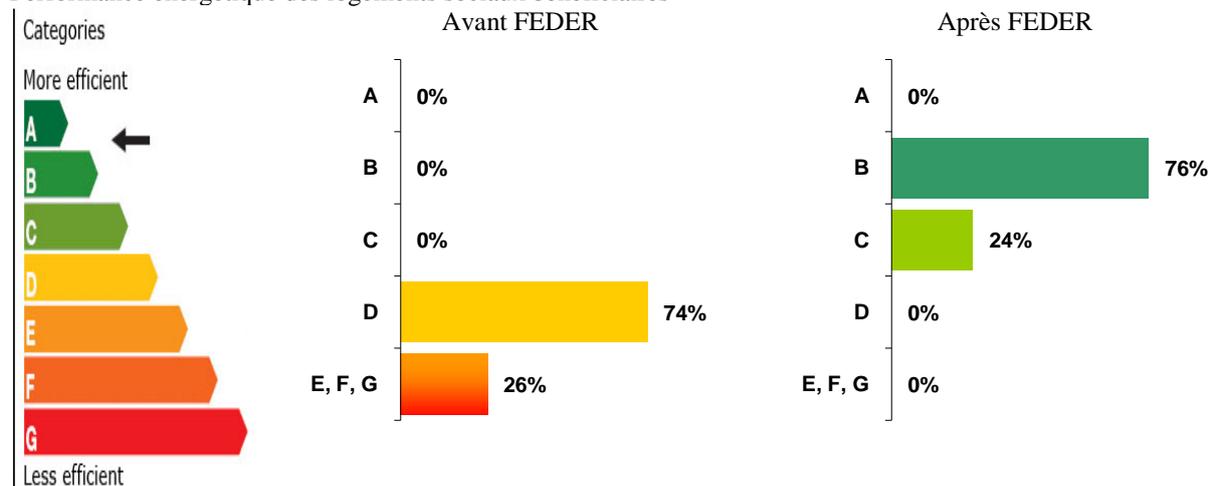
Pour les bâtiments classés initialement en E, F et G : atteindre a minima la classe C avec un gain de de 80 kwh/m2/an , l'aide est progressive suivant le gain obtenu, allant de 1.600€ à 9.120€ par logement (>270 kwh/m2/an).

Pour les bâtiments classés initialement en D : atteindre a minima la classe C avec un gain de 80 kwh/m2/an : aide progressive suivant le gain obtenu, allant de 1.782€ à 6.003€ par logement (>170 kwh/m2/an).

## Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.603
Investissements générés	67 M€
Emplois locaux induits	951

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



## Commentaires

L'utilisation du FEDER en faveur des réhabilitations énergétiques a généré une mobilisation massive des organismes en faveur de la réhabilitation énergétique du parc. Intégré aux côtés des prêts de la Caisse des Dépôts et des subventions du Conseil Régional au sein d'un dispositif régional performant et ambitieux, il a permis de généraliser l'exemplarité en matière de réhabilitation durable du parc. Il a par ailleurs ouvert d'autres pistes de réflexion communes aux organismes, tels que la sensibilisation des locataires aux économies d'énergie, le suivi des consommations après travaux, le recours aux énergies renouvelables ou encore la valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les opérations.

La consommation progressive et inéluctable de l'enveloppe à moyen terme génère aujourd'hui des inquiétudes au sein des organismes : désormais mobilisés et organisés pour répondre aux enjeux de la réhabilitation durable, ils font le constat que les fonds FEDER mobilisés en Poitou-Charentes ne devraient à ce jour pas permettre de couvrir l'ensemble des besoins et objectifs.

**Contact personne ressources :** Axel David, ARHlm Poitou-Charentes, +33. 5. 49. 88. 71 80, e-mail :  
aoshpc@union-habitat.org

